



FLASH n° 5

9 octobre 2026



www.la-falaise.fr

Fermeture de la mairie



La mairie sera fermée les
lundi 19 et mardi 20 octobre 2026.

N'hésitez pas à :



- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Adresser vos demandes par courriel à : mairie@la-falaise.fr
- En cas d'urgence, contacter Madame le Maire ou ses Adjoints.

Fermeture à la circulation de la rue des Grands Prés

Dans le cadre de l'organisation du Cross annuel du Collège Benjamin Franklin d'Épône, la rue des Grands Prés* sera fermée à la circulation le :



Mercredi 14 octobre 2026 entre 8h30 et 12h30

* entre la Place de la Libération et le gymnase d'Épône.

Déjections canines

**TANT QUE VOTRE CHIEN
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA...**



 **MERCI DE RAMASSER !**

À la demande de riverains, nous vous rappelons que ramasser les déjections de son animal est un acte de civisme, un geste de propreté mais aussi de respect pour les habitants et pour ceux qui entretiennent la commune.

Les déjections canines engendrent des souillures sur les trottoirs et les espaces verts, la prolifération de microbes et des risques de chute pour les piétons ainsi que des désagréments et incommodités envers les agents en charge de l'entretien des espaces publics.

Des bornes de propreté (distributeurs de sacs à déjections et poubelles) sont à disposition :

- Impasse des Brissettes,
- Rue du Bec de Géline
- Place de la Libération
- Rue de la Source

Festival Yvelines Théâtre...

Un automne sous le signe du spectacle !



La deuxième édition du festival Yvelines Théâtre se déroulera du 16 octobre au 15 novembre 2026.

Au total 50 représentations gratuites seront données dans tout le département : théâtre classique, contemporain, spectacle musical, vaudeville, magie, cirque, marionnettes.... Les 15 compagnies qui se produiront sauront ravir tous les publics !



Organisé par le Département des Yvelines, ce festival a pour vocation de rendre le spectacle vivant accessible à tous et de faire découvrir des compagnies talentueuses dont la plupart sont originaires des Yvelines. Une occasion unique de faire le plein de culture !

Mardi 3 novembre à 20h00
à la salle Aigue Flore de La Falaise

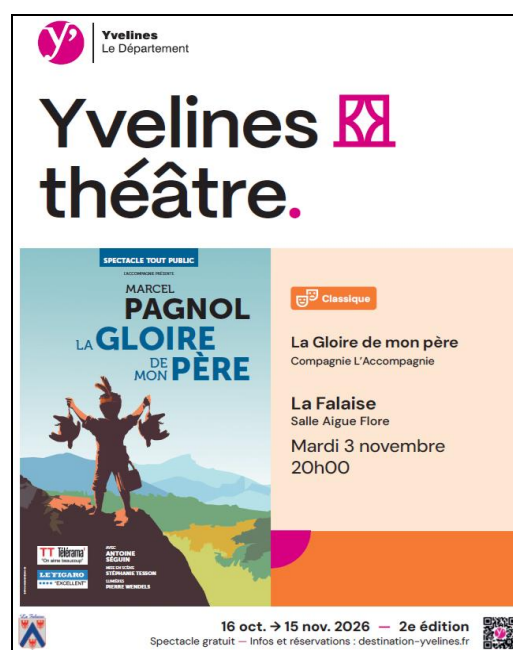
La Gloire de mon père

Théâtre classique

Un spectacle rythmé, une plongée tendre et jubilatoire dans l'enfance de Pagnol, où défilent tous les personnages chers à l'auteur et qui nous sont si familiers. Ce classique de la littérature devient une fresque vivante qui touche aussi bien les petits que les grands.

Spectacle gratuit - Info et réservation sur :

- ✓ destination-yvelines.fr
- ✓ via le QR code ci-dessus.



La commune vous aide (2) :



Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2025/2026

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) les mercredis et durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de pérenniser cette aide financière lors de sa séance du 29 septembre 2020 comme suit :

- 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée au cours de l'année 2025/2026 (septembre 2025 à août 2026), hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2026 la ou les factures correspondantes et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2026/2027

Lors de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil municipal a également décidé de pérenniser sa participation d'un montant de 35 € aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants. Cette aide est donc reconduite pour l'année scolaire 2026/2027.



Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2026 une copie de la carte de transport, un certificat de scolarité et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.



- Nous acceptons les envois par mail (mairie@la-falaise.fr) toutefois, les justificatifs devront être en pièces jointes et non dans le corps du mail afin d'éviter de devoir les extraire et les reformater. Merci de votre compréhension.
- Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

Arbre de Noël 2026



Le traditionnel « Arbre de Noël », destiné aux jeunes falaisien(ne)s jusqu'à 10 ans, aura lieu le samedi 12 décembre 2026 à la salle Aigue Flore.

Rendez-vous à 16h00 pour découvrir les décorations de Noël du parc Aigue Flore où sera servi le goûter. Le Père Noël arrivera à partir de 16h30 pour la remise des cadeaux.

Parents d'enfants domiciliés à La Falaise, même si non scolarisés à La Falaise, nous vous demandons de tous vous inscrire via le coupon ci-dessous, *en vous engageant à venir retirer vos colis. Aucune distribution ne sera faite en mairie. Les cadeaux non retirés seront soit mis à disposition de l'accueil périscolaire, soit redistribués à des associations.*

Afin que cette distribution s'opère du mieux possible et qu'aucun enfant ne soit oublié, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous **pour le vendredi 6 novembre 2026.**



COUPON-INSCRIPTION

Arbre de Noël des enfants 2026

*À retourner en mairie pour le 6 novembre 2026
(dépôt dans la boîte aux lettres ou informations demandées à : mairie@la-falaise.fr)*

NOM et prénom de l'enfant Garçon ☐ Fille ☐

Date de naissance de l'enfant

NOM et prénom des parents

Adresse

Téléphone Courriel

- ▶ S'engage à venir retirer le cadeau de mon enfant le samedi 13 décembre 2025, aucune distribution ne sera possible en mairie.
- ▶ Ai noté que le cadeau non récupéré lors de cette permanence sera redistribué.

Signature(s) obligatoire(s) :

France Services à Mézières-sur-Seine

Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?

L'Etablissement France Services de Mézières-sur-Seine, ouvert depuis janvier 2022, est là pour vous accompagner.



Quelle que soit votre commune de résidence, une équipe bienveillante vous accueille dans un guichet unique pour faciliter vos démarches administratives du quotidien. Les principales démarches accompagnées concernent :

- CAF : prestations, déclarations et espace personnel
- CPAM : compte Ameli, documents, carte Vitale et droits
- Retraite : simulations, demandes et attestations
- Impôts : déclaration, paiement, prélèvement à la source
- France Travail : actualisation, allocations et transmission de documents
- MSA : prestations, santé et retraite
- ANTS : carte grise, permis, carte d'identité et passeport
- ANAH : aides à l'habitat
- La Poste : envoi de courriers et colis

Un accompagnement personnalisé

Des conseillers peuvent également vous orienter pour les démarches sociales, le RSA, la Complémentaire santé solidaire (C2S) ou l'accès aux soins. Des rendez-vous en visioconférence avec certains services sont également possibles.

Un conseiller numérique vous aide à prendre en main votre ordinateur, tablette ou smartphone, à créer une adresse e-mail et à effectuer vos démarches en ligne.



120 rue Nationale 78970 Mézières-sur-Seine
01 85 74 17 00 - directionefs@mezieres78.fr

Contactez France Services afin de connaître les documents à apporter et de faciliter votre démarche.

Incivilités ou dégradations à La Falaise : pourquoi contacter directement la gendarmerie ?

Incivilités ou dégradations à La Falaise : pourquoi contacter directement la gendarmerie ?

Vous avez constaté une incivilité ou une dégradation sur le territoire de La Falaise ? Saviez-vous que la démarche la plus efficace – et la plus rapide – consiste à alerter directement la gendarmerie plutôt que la mairie ?

Pourquoi la gendarmerie plutôt que la mairie ?

En cas de tapage, de tags, de dépôts sauvages ou de tout autre acte portant atteinte à l'ordre public ou à la tranquillité, les forces de l'ordre sont les seules habilitées à intervenir immédiatement.

Pas de perte de temps : votre signalement est traité en priorité par les services compétents.

De plus, sachez que **votre signalement reste anonyme**. Vous pouvez ainsi agir en toute sérénité, sans crainte de représailles.



Et la vidéoprotection ?

Les images de vidéoprotection installées sur la commune **ne peuvent être consultées que sur réquisition judiciaire**. Seuls les officiers de police ou de gendarmerie, dans le cadre d'une enquête, y ont accès. Votre signalement permet donc de déclencher les vérifications nécessaires.

Que faire concrètement ?

1. **Composez le 17** (numéro d'urgence de la gendarmerie).
2. **Décrivez précisément** les faits (lieu, heure, nature de l'incivilité).
3. **Restez disponible** pour d'éventuels compléments d'information.